

FIBA SAS
7 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

Jean FOLTZER
151 avenue Aristide Briand
68200 MULHOUSE

ECA
37 rue Elsa Triolet
21000 DIJON

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2024

POULLAILLON SA
8 rue du Luxembourg
68310 WITTELSHEIM
* * *

POULAILLON SA
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux actionnaires de la société POULAILLON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société POULAILLON relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2024 s'établit à 15 313 379 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des flux de trésorerie et les perspectives de rentabilité des activités concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 29 janvier 2025, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

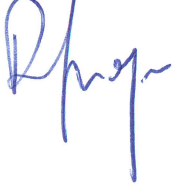
capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, Mulhouse et Dijon, le 29 janvier 2025

Les Commissaires aux Comptes

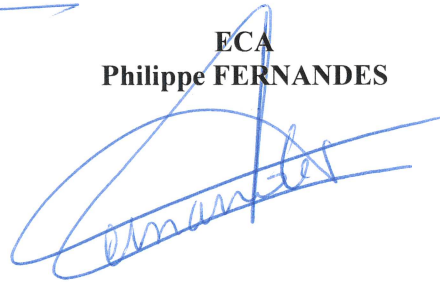
FIBA SAS
Renaud PFLIEGER



Jean FOLTZER



ECA
Philippe FERNANDES



Bilan actif

		30/09/2024			30/09/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	320 220	320 220		
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	773 230	173 996	599 234	644 520
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	19 809		19 809	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	72 852	29 804	43 048	46 925
	Autres immobilisations corporelles	512 906	198 574	314 332	36 823
	Immobilisations corporelles en cours	18 534		18 534	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations	25 684 391	10 371 012	15 313 379	14 103 018
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	238 270		238 270	266 000	
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	27 640 211	11 093 606	16 546 605	15 097 286
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	2 225 744		2 225 744	1 968 162
	Autres créances	9 542 158		9 542 158	9 794 494
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	722 411		722 411	1 366 491
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	90 389		90 389	63 485	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	12 580 702		12 580 702	13 192 633
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		40 220 913	11 093 606	29 127 307	28 289 919

Bilan passif

		30/09/2024	30/09/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	5 111 119	5 111 119
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 034 946	10 034 946
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	511 112	511 112
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	2 000 000	1 000 000
	Report à nouveau	1 144 796	748 200
	Résultat de l'exercice	2 423 592	1 703 263
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		21 225 565	19 108 640
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques	6 239	
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		6 239	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 204 074	2 104 752
	Emprunts et dettes financières diverses	4 273 503	4 983 540
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 374	186 961
	Dettes fiscales et sociales	1 132 280	1 808 541
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 192	2 365
	Autres dettes	186 080	93 226
	Produits constatés d'avance		1 894
TOTAL DETTES (III)		7 895 503	9 181 279
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		29 127 307	28 289 919

Compte de résultat

		30/09/2024	30/09/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens		
	Production vendue de services	6 417 685	6 008 910
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	6 417 685	6 008 910
	Production stockée		
	Production immobilisée	18 534	
	Subventions d'exploitation	25 822	48 667
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	4 520 453	43 845
	Autres produits	827 695	753 709
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 810 189	6 855 131
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 968	2 930
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements	8 478	5 373
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	2 204 183	2 014 832
	Impôts, taxes, et versements assimilés	101 298	94 589
	Salaires et traitements	2 191 619	1 989 946
	Charges sociales	826 342	771 863
	Dotations aux amortissements et aux provisions	116 088	83 460
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		1 550 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 239	
	Autres charges	16 535	12 107
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 473 751	6 525 098
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		6 336 439	330 033
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations	2 135 890	1 982 246
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 135 890	1 982 246
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 371 012	
	Intérêts et charges assimilés	50 614	46 661
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 421 626	46 661
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-3 285 736	1 935 584

		30/09/2024	30/09/2023
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		3 050 703	2 265 617
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		3 941
	Sur opérations en capital	6 001	88 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	6 001	91 941
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	5 887	5 676
	Sur opérations en capital		51 315
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	5 887	56 991
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		114	34 951
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		627 224	597 305
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		13 952 080	8 929 318
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		11 528 488	7 226 055
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 423 592	1 703 263

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/09/2024** a une durée de **12 mois**. L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/10/2022** au **30/09/2023**. Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **29 127 307,23 €**. Le résultat net comptable est un bénéfice de **2 423 592,41 €**. Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales complémentaires

Notre société POULAILLON SA, société mère du Groupe POULAILLON, présente les comptes consolidés du Groupe POULAILLON. Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice.

La société filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON (MFP) et notre société tête de Groupe, POULAILLON SA (PSA), ont été en litige, dans le cadre de plusieurs procédures judiciaires, avec la société qui a donné à bail le site de MORSCHWILLER LE BAS puis de WITTELSHEIM et avec ses associés.

Les litiges entre les parties ont trouvé leur origine dans une promesse de vente consentie par les associés de la société Bailleresse et propriétaire des locaux de MORSCHWILLER LE BAS et de WITTELSHEIM, portant sur les parts sociales de cette société.

La mise en œuvre de la promesse en 2016 et en particulier la levée d'option pour l'acquisition des parts sociales de la société Bailleresse, a fait l'objet d'une longue procédure judiciaire, portant sur la revendication de la propriété de ces parts. Cette procédure a donné lieu à une décision favorable pour le groupe Poulaillon rendue par la Cour d'appel de Colmar le 17 mai 2023. Aux termes de cet arrêt, la cession des titres au profit de Poulaillon SA a été ordonnée à effet rétroactif au 29 juillet 2016. Cet arrêt est exécutoire nonobstant un pourvoi devant la Cour de cassation dont l'examen a été interjeté par la partie adverse.

Par acte sous seing privé du 14 juin 2023, les parties ont régularisé un acte de cession des titres de la société au profit de Poulaillon SA. Cette société a ainsi intégré le périmètre consolidé du Groupe POULAILLON à la clôture de l'exercice précédent celui-ci.

En accord entre la société bailleresse et la société MFP POULAILLON, ces deux sociétés étant dorénavant sous contrôle commun de la tête de Groupe, les procédures en cours relatives aux baux commerciaux ont fait l'objet progressivement d'un retrait du rôle ou d'une radiation. Les provisions et charges à payer relatives à ces litiges ont pu être reprises au cours de l'exercice précédent. L'exercice courant est dans la poursuite de l'activité de gestion immobilière.

Le Groupe POULAILLON ayant estimé avoir subi un préjudice important suite au refus des associés du bailleur d'honorer la levée de la promesse de cession de parts sociales, le Groupe a assigné les anciens associés de la société bailleresse en réparation.

C'est en septembre 2024 que les parties se sont rapprochées en médiation. Les discussions ont abouti le 11 octobre 2024 à la conclusion d'un protocole d'accord qui a permis l'indemnisation et de mettre un terme définitif à l'ensemble des litiges.

Depuis cette date, les parties sont rentrées dans un processus de résolution amiable qui s'est terminé en ce mois de janvier 2025.

Ce dossier est définitivement clos, toutes les procédures étant éteintes ou en voie d'extinction. La propriété du site de Wittelsheim et de l'ancien site de Morschwiller sont à présent définitivement acquises au Groupe Poulaillon suite à la cession des parts sociales du 14 juin 2023.

Le Groupe s'estime rempli de ses droits.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun fond de commerce n'est inscrit à l'actif de notre Société.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	sans objet
Bureaux	sans objet
Agencements	sans objet
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 8 ans
Outillage	3 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 5 ans
Brevets	sans objet
Autres	7 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur brute des titres de participation est inscrite au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée au regard de la base des « perspectives futures de résultat » ou de « valeur de référence » à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et la valeur terminale. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la valeur terminale estimée est fixé à 3 % contre 1,5 % pour l'exercice précédent.

Le taux d'actualisation (WACC) a été calculé entre 4,7 % et 5,3 % en fonction des données propres à chaque filiale contre une fourchette allant de 5,8 % à 6,5 % au 30 septembre 2023.

Seule la valeur d'utilité des titres de la société EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY est inférieure à la valeur brute inscrite au bilan. La différence entre ces deux valeurs a fait l'objet d'une dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur les données de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation, ainsi que sur les principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisionnels ayant permis de déterminer les flux de trésorerie futurs (notamment le niveau de chiffre d'affaires, et le taux de marge brute escompté). L'analyse de la sensibilité n'a pas entraîné d'incertitude particulière sur les résultats des tests de dépréciation.

Titres de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY :

Afin de soutenir notre filiale Eaux Minérales de Velleminfroy, celle-ci a procédé à une augmentation de capital par compensation à hauteur de 6 581 373.22 euros de notre compte courant d'associé. Puis afin de rétablir une situation des fonds propres supérieurs à la moitié du capital social, notre filiale a procédé à une réduction de capital par imputation des pertes antérieures pour un montant de 8 081 373.22 euros. Ainsi le capital social de notre filiale est désormais de 3 500 000 euros.

Le montant cumulé de la provision pour dépréciation des titres s'élève à 10 371 012 euros au 30 septembre 2024 sur un prix total d'acquisition de 11 581 373 euros. La dotation pour dépréciation de ces titres s'est élevée à 5 371 012 euros pour cet exercice qui se compense partiellement avec la reprise de la dotation pour dépréciation de notre compte courant d'associé pour un montant de 4 415 000 euros.

Frais de Recherche et Développement

Inscription à l'actif :

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations au compte 203000, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Le Groupe POULAILLON a écrit en 2015 un concept de magasin, sous l'enseigne «MORICETTE » ® au format kiosque. Ces frais de développement sont intégralement amortis.

Les frais de recherche et de développement comprennent également les frais de création du concept de la franchise

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Informations relatifs aux engagements donnés et reçus

Engagements donnés

Garanties données pour les emprunts souscrits par notre société Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 183 auprès de BPI FRANCE ayant pour objet Renforcement de la Structure Financière pour un montant de 1 000 000 euros. Il a été retenu sur les fonds prêtés la somme de 50 000 euros qui est conservée par le prêteur comme gage espèces. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 184 auprès de BPI FRANCE ayant pour objet Renforcement de la Structure Financière pour un montant de 2 000 000 euros. Il a été retenu sur les fonds prêtés la somme de 100 000 euros qui est conservée par le prêteur comme gage espèces. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 194 – Caisse d'Epargne pour un montant de 500 000 euros pour l'acquisition des parts SCI LES CHENAIES. Nantissement des parts sociales SCI LES CHENAIES. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 155 717 euros.

Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 214 auprès de BPI FRANCE ayant pour objet Renforcement de la Structure Financière pour un montant de 2 000 000 euros. Il a été retenu sur les fonds prêtés la somme de 100 000 euros qui est conservée par le prêteur comme gage espèces. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 800 000 euros.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164245 Crédit Agricole Alsace Vosges de 14 408.33 euros pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire - Gage sur le véhicule financé. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Garanties données dans le cadre de l'emprunt n°164 265 auprès de BECM (pour la moitié, soit 275 000 euros) et l'emprunt n°164266 auprès du CAAV (pour l'autre moitié, soit 275 000 euros), ayant pour objet le financement relatif à l'ajout d'une ligne Fardelage pour un montant total de 550 000 euros : Emprunt sans garantie.

Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 246 857 euros pour le premier et 248 532 euros pour le second emprunt.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164285 Crédit Agricole Alsace Vosges de 136 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule. Emprunts sans garantie.

Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 287 – Banque Européenne du Crédit Mutuel montant de 260 000 pour l'équipement bouchon solidaire. Emprunt sans garantie.

Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 288 – Crédit Agricole Alsace Vosges de 375 000 euros pour du fonds de roulement. Emprunt sans garantie.

Garantie donnée à notre filiale "BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON" :

Des emprunts ont été souscrits par notre filiale pour financer l'acquisition de la levée d'option d'achat anticipé du contrat de crédit-bail finançant la chaîne de fabrication du nouveau site de Wittelsheim II.

Notre Société s'est porté caution solidaire pour l'ensemble de ces financements, à savoir :

Emprunt n°164193 BANQUE PALATINE pour un montant de 2 000 000 euros - Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Emprunt n°164251 BNP pour un montant de 224 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 90 878 euros.

Emprunt n°164252 Banque Européenne du Crédit Mutuel pour un montant de 112 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 45 448 euros.

Emprunt n°164253 Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pour un montant de 220 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 89 255 euros.

Emprunt n°164254 CIC pour un montant de 115 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 48 581 euros.

Emprunt n°164255 Société Générale pour un montant de 440 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 256 581 euros.

Notre Société s'est également portée caution solidaire et indivisible intervenue au cours d'exercice antérieur pour le rachat d'un crédit-bail mobilier à savoir :

Emprunt n°164260 Caisse d'Epargne Grand Est Europe 220 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 146 040 euros.

Garantie donnée à notre filiale "AU MOULIN POULAILLON" :

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164209 - Crédit Mutuel Mulhouse Europe de 285 000 euros dans le cadre des travaux de construction du nouveau point de vente situé à Hochstatt détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement

solidaire d'un montant de 85 500 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 32 189 €.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164210 - Banque Européenne du Crédit Mutuel de 550 000 euros dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce situé Rue Franc Bourgeois à Strasbourg détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 165 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 52 443 euros.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164211 - Banque Européenne du Crédit Mutuel de 285 000 euros dans le cadre des travaux de construction du nouveau point de vente situé à Hochstatt détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 85 500 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 30 641 euros.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164261 - Crédit Mutuel Mulhouse Europe de 200 000 euros dans le cadre du poste financement de travaux et de matériel du nouveau point de vente situé à Kingersheim détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 40 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 100 750 euros.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164286 - CICI EST de 780 000 euros dans le cadre de la création du point de vente à Delle détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 780 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, pénalités et intérêts de retard, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 733 571 euros.

Garanties données à notre filiale SCI POULAILLON CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'un ensemble immobilier Impasse de l'aérodrome à (68) Rixheim :

n°164 174 Emprunt Caisse d'Epargne d'Alsace 400 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 20% soit 80 000 euros augmentée des intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 115 216 euros.

n°164 173 Emprunt Crédit Mutuel Mulhouse Europe 400 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 96 000 euros augmentés des intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 131 620 euros.

n°164 172 Emprunt Banque Populaire d'Alsace 400 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 80 000 euros en principal, plus tous les intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 119 592 euros.

Garanties données à notre filiale SCI MORSCHWILLER CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition des locaux à (68) MORSCHWILLER LE BAS.

N°164170 Emprunt BANQUE POPULAIRE D'ALSACE pour 200 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 60 000 euros en principal, augmenté de tous intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 50 594 euros.

N°164171 Emprunt CAISSE DE CREDIT MUTUEL pour 200 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 50 000 euros en principal, augmenté de tous intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 64 503 euros.

N°164160 et n°164161 Emprunt global BPI FRANCE pour 200 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 50 000 euros en principal, augmenté de tous intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 51 273 euros.

Garanties données à notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'une usine d'embouteillage d'eau à (70) Velleminfroy :

N°164 179 Emprunt Société Générale 233 129.72 euros. Caution solidaire à hauteur de 404 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

N°164 182 Emprunt LCL 404 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 404 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

N°164 196 Emprunt Société Générale 170 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 170 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 8 057 euros.

N°164249 Emprunt Banque Européenne du Crédit Mutuel 597 475 euros. Caution solidaire à hauteur de 597 475 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 379 640 euros.

N°164250 Emprunt Crédit Agricole Alsace Vosges 597 475 euros, débloqué pour 545 549 euros finalement. Caution solidaire à hauteur de 597 475 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 346 316 euros.

Garanties données à notre filiale SCI VELLE :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'une usine d'embouteillage d'eau à (70) Velleminfroy :

N°164 186 Emprunt Société Générale 475 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 475 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 184 862 euros

N°164 187 Emprunt Banque Kolb 475 000 euros. Caution solidaire à concurrence de 617 500 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires (emprunt majoré de 30%). Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 181 702 euros.

N°164 188 Emprunt Crédit Agricole Mutuel Franche-Comté 950 000 euros. Caution solidaire à concurrence de la somme de 1 140 000 euros avec effet jusqu'au 30 mars 2032. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 374 240 euros.

Garanties données à notre filiale SA POULAILLON SAINT-VIT :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition de la ligne de production MECATHERM :

N°164 212 Emprunt Crédit Agricole 700 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 175 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 229 140 euros.

N°164 213 Emprunt Banque Populaire Bourgogne Franche Comté de 700 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 175 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 206 733 euros.

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'un ensemble chambre froide et surgélateur 9 rue Robert Schuman à (25) Saint-Vit :

N°1642131 Emprunt Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 71 942 euros.

N°1642132 Emprunt Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 74 034 euros.

N°1642133 Emprunt Crédit Agricole Franche-Comté 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros, plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 77 834 euros.

N°1642134 Emprunt Crédit Agricole Alsace Vosges 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros, plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 94 891 euros.

Sur la reprise des droits sociaux de la société 365 MATINS devenue la SA POULAILLON SAINT-VIT par notre Société N°168105 Echancier FINANCIERE 366 d'un montant de 1 500 000 euros. Engagement express et irrévocable et solidaire avec notre filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA à rembourser la société FINANCIERE 366 la somme 1 500 000 euros et ce, pour le compte du débiteur (notre filiale PSV). Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 1 125 000 euros.

Garanties données à notre filiale SCI HOCHSTATT CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'un ensemble immobilier 2A rue du 2e Zouaves à (68) Hochstatt :

N°164206 Emprunt Caisse de Crédit Mutuel 360 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 72 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 171 999 euros.

N°164207 Banque Européenne du Crédit Mutuel 360 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 72 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2024 s'élève à 171 999 euros.

Garanties données à notre filiale SCI ANDELNANS CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition d'un ensemble immobilier 18bis route de Montbéliard à (90) Andelnans : Notre Société n'a pas donné de garantie pour la souscription des emprunts par notre filiale.

Garanties données à notre filiale SCI LES MIRABELLES 2 :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition d'un ensemble immobilier 15 rue des Pays-Bas à (68) Wittelsheim : Notre Société n'a pas donné de garantie pour la souscription des emprunts par notre filiale.

Engagements reçus

Créance sur BPI FRANCE à hauteur de la retenue de garantie versée sur l'emprunt n°164183 pour 50 000 euros rémunérée au taux du CNO TEC 5 en l'absence d'impayée au terme du contrat, créance inscrite en 275000. La créance a été intégralement remboursée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Créance sur BPI FRANCE à hauteur de la retenue de garantie versée sur l'emprunt n°164184 pour 100 000 euros rémunérée au taux du CNO TEC 5 en l'absence d'impayée au terme du contrat, créance inscrite en 275000. La créance a été intégralement remboursée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Créance sur BPI FRANCE à hauteur de la retenue de garantie versée sur l'emprunt n°164214 pour 100 000 euros rémunérée au taux du CNO TEC 5 en l'absence d'impayée au terme du contrat, créance inscrite en 275710.

Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie - Prêt Croissance International - à hauteur de 80%

Notre société a consenti divers abandons de créances au profit de ses filiales, avec clauses de retour à meilleure fortune. Il s'agit des sommes suivantes :

. 1 000 000 euros au profit de notre filiale SOURCE DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2020

. 1 100 000 euros au profit de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2019

. 230 000 euros au profit de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2018

. 330 000 euros au profit de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2017.

Indemnité de départ à la retraite

Engagements de retraite

La société a signé avec la compagnie d'assurances AXA en septembre 2009 un contrat d'externalisation de la gestion de ses engagements en matière d'indemnités de fin de carrière à verser à ses salariés.

Le montant de l'engagement de notre société s'élève à 94 359 euros au 30 septembre 2024 dans le cadre du départ volontaire à 64 ans selon la valorisation effectuée par nos soins.

Le montant du fond collectif pour la société s'élève au 30 septembre 2024 à 30 289 euros chez AXA, soit un engagement non couvert de 64070 euros.

Aucun versement n'a été réalisé au cours de cet exercice.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Depuis la clôture des comptes annuels une nouvelle franchise a ouvert ses portes :

- A Blotzheim (68), création d'un atelier de cuisson à l'Aéroport de Bâle-Mulhouse le 15 novembre 2024. Il s'agit d'un point de vente exploité en franchise sous format concession avec un spécialiste de la franchise.

Les deux magasins de OBERNAI (67) ne sont plus exploités sous l'enseigne « Poulailon » depuis le 31 décembre 2024. Ils étaient confiés en franchise à un même exploitant, l'un en centre commercial et l'autre au centre-ville. Le concept du Groupe n'ayant pas été respecté et le franchisé ne souhaitant pas céder les points de vente au Groupe, il a été fait le choix de retirer l'enseigne.

Les procédures litigieuses détaillées dans la partie "informations générales complémentaires" concernant la propriété du site de Wittelsheim ont définitivement pris terme dans les premiers mois de l'exercice, par la conclusion d'une transaction issue d'une médiation qui a porté ses fruits. Le sujet est détaillé en note 28 des comptes consolidés.

Il n'y a pas d'autres événements postérieurs à signaler.

Autres informations significatives

Impact sur la gestion de la société

L'inflation découlant des perturbations européennes voire mondiales affecte toujours les ratios d'achats et de consommations des filiales qui n'ont retrouvé que partiellement la position initiale souhaitée par le Groupe.

La hausse des prix reste une réalité ce qui comprend le coût des matières premières et des emballages qui n'ont pas retrouvé leur niveau de marge.

Le coût de l'énergie qui au courant de l'exercice marque une hausse significative, qui à l'échelle du Groupe est de plus de 35 %, a été renégocié au courant du mois d'octobre 2024. Il reprendra à compter du 1er janvier 2025, le niveau de prix d'avant la hausse. Ce nouveau contrat signé permettra au Groupe de bénéficier de tarifs permettant de maîtriser à consommation iso le coût de l'énergie électrique au niveau de l'exercice 2023.

L'objectif du Groupe est de toujours pouvoir proposer à la clientèle BtoC et BtoB l'ensemble des produits de la gamme POULAILLON, sans rupture, ni baisse de la qualité, ceci afin de préserver l'image de la marque ainsi que la réputation du Groupe.

Activité de la société

L'animation du Groupe Poulaillon est l'activité principale de la société, la gestion du portefeuille de marques et de la franchise étant les deux accessoires principaux indispensables au bon fonctionnement du Groupe.

Au cours de la période deux magasins en franchise ont ouverts leurs portes :

- Le 15 décembre 2023, à Dôle (39), création d'un atelier de cuisson en franchise d'une superficie de 300 m²,
- Le 11 juin 2024, à Sochaux-Montbéliard (25), sur le site Stellantis, création d'un atelier de cuisson exploité en franchise.

D'autres points de vente arrivent en fin de négociation et seront consentis en franchise au courant de l'exercice 2025 et 2026.

D'autres investissements ont été réalisés sur l'ensemble des activités et des sites du Groupe. Ils visent notamment au maintien au bon niveau d'exploitation de l'ensemble.

Il n'y a pas d'autres événements significatifs sur la période à signaler.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de déve...	320 220			320 220
Autres immobilisations incorpore...	773 230	19 809		793 039
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matérie...	69 559	3 293		72 852
Autres immobilisations corporelles	188 799	341 140	17 033	512 906
Immobilisations corporelles en c...		18 534		18 634
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	19 103 018	6 581 373		25 684 391
Prêts				
Autres immobilisations financières	266 000	122 270	150 000	238 270

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Aucun fonds de commerce n'est inscrit à l'actif du bilan de la société POULAILLON SA.

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La hausse du poste Participations correspond à l'augmentation de capital de notre filiale Eaux Minérales de Velleminfroy par compensation d'avances que notre Société lui a consenties en compte courant d'associé.

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de déve...	320 220			320 220
Fonds commercial				
Autres	128 710	45 258		173 966
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matérie...	22 634	7 171		29 804
Autres	151 976	46 598		198 574
Immobilisations financières				
Participations	5 000 000	5 371 012		10 371 012
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Voir le commentaire plus bas dans le Tableau des provisions

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Tableau des filiales et des participations

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur BRUTE des titres détenus	Valeur NETTE des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
EAUX MINERALES DE VELLEMIN...	3 500 000	-1 264 722	100	3 500 000	3 500 000
BRETZELS MORICETTES MFP PO...	2 040 000	3 768 270	100	4 731 600	4 731 600
POULAILLON SAINT-VIT	200 000	1 898 056	100	2 196 460	2 196 460
FRANCE ET PAUL	5 000	910 624	100	123 498	123 498
TOMBLAINE DEVELOPPEMENT	10 000	3 084	100	10 000	10 000
VELLE	10 000	132 817	100	9 990	9 990
LES MIRABELLES 2	30 490	83 767	100	30 450	30 450
LES CHENAIES	1 524	287 375	100	510 000	510 000
ANDELNANS CONSTRUCTION	10 000	45 823	99	9 920	9 920
POULAILLON CONSTRUCTION	10 000	86 926	99	9 900	9 900
MORSCHWILLER CONSTRUCTIO...	10 000	55 154	99	9 900	9 900
HOCHSTATT CONSTRUCTION	10 000	47 436	99	9 900	9 900
AU MOULIN POULAILLON	2 000 000	9 026 815	45	6 300 000	6 300 000
SOURCE DE VELLEMINFROY	346 400	18 021	44	151 400	151 400
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises...					
b. Dans des sociétés étrangères...					
TOTAL	8 183 414	15 099 446	1 285	17 603 018	17 603 018

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
EAUX MINERALES DE VELLEMIN...	1 024 917		2 856 775	-1 320 203	
BRETZELS MORICETTES MFP PO...	2 676 063		62 405 496	1 057 248	1 104 545
POULAILLON SAINT-VIT	1 529 787		8 333 028	514 799	
FRANCE ET PAUL			1 296 350	193 158	
TOMBLAINE DEVELOPPEMENT			8 800	-93	
VELLE	1 376 469		259 485	104 017	94 621
LES MIRABELLES 2	753 788		118 816	83 767	83 683
LES CHENAIES			84 708	33 572	80 000
ANDELNANS CONSTRUCTION			84 173	45 823	45 457
POULAILLON CONSTRUCTION	506 220		150 750	86 926	86 056
MORSCHWILLER CONSTRUCTIO...	197 969		103 685	55 154	54 602
HOCHSTATT CONSTRUCTION	107 995		106 848	47 436	46 961
AU MOULIN POULAILLON			68 515 013	2 050 537	539 964
SOURCE DE VELLEMINFROY	374 120		2 000	54 939	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises...					
b. Dans des sociétés étrangères...					
TOTAL	8 547 328		144 325 927	3 007 080	2 135 889

Pour les capitaux propres, chiffres d'affaires, et résultat net des filiales, il s'agit du dernier exercice clos, soit le 30/09/2024, soit pour les SCI le 31/12/2023.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des part... Prêts				
Autres immo. financières	238 270	120 000	100 000	18 270
Clients douteux				
Autres créances clients	2 225 744	2 225 744		
Personnel et comptes rattachés	67 884	67 884		
Sécurité sociale et autres org. s...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	340 696	340 696		
TVA	23 935	23 935		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	9 059 926	9 059 926		
Débiteurs divers	19 716	19 716		
Charges constatées d'avance	90 389	90 389		
TOTAL	12 066 560	11 948 290	100 000	18 270
Prêts accordés en cours d'exerc...				
Rembours. obtenus en cours d'e...				
Prêts et avances consentis aux ...				

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Notre Société détient une créance de 1 024 917 euros au 30 septembre 2024 sur notre filiale Eaux Minérales de Velleminfroy correspondant à des avances de trésorerie. Cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant de 1 075 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, d'une dotation complémentaire de 1 790 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, une dotation complémentaire de 1 550 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, et d'une reprise totale de provision de 4 415 000 euros au cours de cet exercice.

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	90 389	
TOTAL	90 389	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	5 111 119	1
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	5 111 119	1

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation de capital	Réduction de capital	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	5 111 119				5 111 119
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	10 034 946				10 034 946
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	511 112				511 112
Autres réserves	1 000 000			1 000 000	2 000 000
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	748 200			396 596	1 144 796
Report à nouveau débiteur					
Dividendes				306 667	
Résultat de l'exercice	1 703 263			-1 703 263	2 423 592
TOTAL	19 108 640				21 225 565

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotations	Reprise	Valeur comptable à la clôture
Prov.dépr.titres de participation	5 000 000	5 371 012		10 371 012
Prov.dépr.compte courant d'ass...	4 415 000		4 415 000	

La provision pour dépréciation sur titre de participation concerne exclusivement notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS.

Compte tenu de l'augmentation de capital de notre filiale EMV par compensation de créances que nous détenions dans celle-ci, il y a une dotation complémentaire de 5 371 K€ au cours de l'exercice, portant la provision totale à 10 371 K€ sur un montant total de prix d'acquisition des titres pour 11 581 K€. Parallèlement à cela, l'imputation de l'augmentation de capital sur notre compte courant d'associé nous permet une reprise totale de la dotation sur dépréciation de notre créance de 4 415 K€ au cours de l'exercice.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établisse...	2 204 074	597 998	1 073 532	532 544
Emprunts et dettes financières d...	7 407	7 407		
Fournisseurs et comptes rattach...	76 374	76 374		
Personnel et comptes rattachés	332 434	332 434		
Sécurité Sociale et autres org. s...	241 130	241 130		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	524 854	524 854		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	33 862	33 862		
Dettes sur immobilisations et co...	23 192	23 192		
Groupe et associés	4 266 097	4 266 097		
Autres dettes	186 080	186 080		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 895 504	6 289 428	1 073 532	532 544
Emprunts souscrits en cours d'e...	771 000			
Emprunts remboursés en cours ...	670 204			
Montant des emprunts et dettes...				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Etranger	Total
CA	6 417 685		6 417 685
TOTAL	6 417 685		6 417 685

Le chiffre d'affaires de notre Société est constitué à 92.5% par de la facturation à nos filiales et sociétés liées, à 6.2% par la facturation de redevances à nos franchisés, le solde 1.3% représentant des prestations de service à des tiers.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	-1 161 178	
Personnel - Produits à recevoir	-2 000	
Divers - Produit à recevoir	-42 770	
TOTAL	-1 205 948	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	3 064	
Intérêts courus sur concours ba...	2 407	
Fournisseurs - Factures non par...	48 227	
Personnel - Dettes provisionnées...	180 406	
Personnel - Autres charges à pa...	152 028	
Organismes sociaux - Charges s...	72 071	
Organismes sociaux - Autres ch...	57 122	
État - Charges à payer	23 716	
Divers - Charges à payer	140 240	
TOTAL	679 281	

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est mentionné en annexe des comptes consolidés de notre société mère POULAILLON SA.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Produits cessions éléments d'act...	6 001	
TOTAL	6 001	
Charges exceptionnelles		
Pénalités et amendes	4 622	
Autres charges exceptionnelles	1 265	
TOTAL	5 887	

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Rémunération au titre des fonctions

Nature de la rémunération	Exercice N	Exercice N-1
Rémunérations dues au titre de ...		
Valorisations des rémunérations...		
Valorisation des options attribué...		
Valorisations des actions attribu...		

Le montant des rémunérations brutes allouées à raison des fonctions des membres de l'organe de directions dans notre Société et nos entreprises contrôlées ainsi que des intérêts des comptes courant d'associés versés aux dirigeants est communiqué dans la plaquette des comptes consolidés pour l'ensemble du Groupe.

Opérations et engagements hors bilan

Crédit bail

Rubriques	Terrains	Constructions	Installations matérielles et outillages	Autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'origine				1 128 529		1 128 529
A. Redevances payées						
1. Cumuls exercices antérieurs				217 035		217 035
2. Exercice en cours				239 838		239 838
TOTAL REDEVANCES PAYÉES				456 873		456 873
B. Redevances restant à payer						
1. À un an au plus				199 700		199 700
2. Entre un an et cinq ans				239 728		239 728
3. Plus de cinq ans						
TOTAL REDEVANCES RESTAN...				439 428		439 428

Valeur résiduelle

- à un an au plus : 15 150 euros

- entre 1 et 5 ans : 83 157 euros

La valeur d'origine concerne que les contrats encore en cours au 30 septembre 2024.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres			17
Non-cadres			
Employés			29

Dont 4 apprentis dans la catégorie des employés et 3 dirigeants dans la catégorie des cadres.

L'effectif est composé de 27 femmes et 19hommes.

Informations complémentaires

Information sur les congés payés

Suite à la publication de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024, une provision de près 6 K€ a été comptabilisée au titre du montant estimé et probable à verser sur les jours de congés payés acquis sur les périodes de maladie de plus de quatre semaines.

La provision concerne les salariés qui n'ont pas fait de demande. Les salariés qui ont fait une demande qui s'avère justifiée, peuvent se trouver dans deux situations :

- Pour celui qui est encore à l'effectif, une correction du compteur en nombre de jours de congés payés est effectuée, ce qui conduit à dire que le montant en découlant fera partie de la provision pour congés payés,
- Pour celui qui ne sera plus à l'effectif, un bulletin de paie sera établi et mis en paiement.

La provision pour risque évoquée plus haut, ne concerne en conséquence que les salariés n'ayant pas matérialisé de demande.

Informations relatives au compte de résultat :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

Résultats hors participation	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 050 703	626 114
Résultat exceptionnel	114	1 110
Résultat comptable	3 050 816	627 224

Indications spécifiques à l'intégration fiscale :

Depuis le 1er octobre 2012, notre société ainsi que notre filiale la société "BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON" forment un groupe d'intégration fiscale dans lequel notre société devient seule redevable de l'imposition forfaitaire annuelle ainsi que de l'impôt sur les sociétés.

Nos filiales EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS et SARL AU MOULIN POULAILLON ont rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis les exercices ouverts respectivement le 1er octobre 2016 et la 1er octobre 2017.

Le résultat fiscal de notre société est bénéficiaire de 6 879 358 euros, celui de notre filiale "BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON" est bénéficiaire de 114 270 euros, celui de notre filiale "EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS" est déficitaire de 1 797 809 euros et celui de notre filiale "SARL AU MOULIN POULAILLON" est bénéficiaire de 2 747 274 euros.

Le résultat d'ensemble doit être corrigé de la reprise de provision pour dépréciation de l'avance de trésorerie faite à notre filiale. Cette reprise est rapportée au résultat d'ensemble pour un montant de 4 415 000 euros. Cela représente une imposition de 1 103 750 euros entièrement supportée par notre société.

Ainsi, le résultat fiscal d'ensemble est bénéficiaire de 3 528 093 euros. Il n'y a plus de déficit fiscal antérieur.

En conséquence de la convention d'intégration fiscale conclue entre nos sociétés, notre société a comptabilisé dans ses comptes la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration, l'économie d'impôt liées aux déficits de nos filiales est comptabilisée dans les résultats respectifs de celles-ci.

Dans notre société, il existe ainsi un compte Intégration fiscale :

- Charges pour un montant de 632 995 euros dû par notre société

- Produits pour un montant de 5771 euros dû par notre société.

Accroissements et allègements dette future d'impôt : Néant

Participation :

Montant de la réserve spéciale de participation utilise hors de l'entreprise au cours de l'exercice : 0 euro